



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PÉSEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 26 - Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO - Programme de restauration inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - Demandes de subventions

**Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications
classées UNESCO**

**Programme de restauration inscrit dans le
Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020**

Demandes de subventions

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

I - Contexte

Cette opération concerne la restauration de l'ensemble des fortifications classées à l'UNESCO inscrite dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, signé le 3 juillet 2015.

Dans la continuité du CPER 2007/2013, le Conseil Municipal du 19 juin 2014 a décidé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre en vue de réaliser un diagnostic sur la Citadelle, les remparts de la Rive gauche et les ouvrages du secteur Arènes Battant.

M. Paul BARNOUD, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a été retenu pour la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble des ouvrages des fortifications UNESCO.

Ce diagnostic réalisé sur 93 ouvrages a révélé qu'environ 30 % des ouvrages sont en mauvais ou en très mauvais état.

Les orientations données pour élaborer ce programme portent sur : la sécurisation des riverains de la Citadelle et de la voie ferrée Besançon-Le Locle, l'amélioration de la sécurité des visiteurs et personnels de la Citadelle, des piétons et automobilistes pour les secteurs de la Rive Gauche et d'Arènes Battant.

Ce programme a été construit en étroite collaboration avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques de la DRAC, l'équipe de M. Paul BARNOUD, ACMH, ainsi que la Citadelle et la Direction Voirie afin de prendre en compte les contraintes de chacun.

Certaines opérations pourront être regroupées pour lancer les consultations des entreprises.

II - Programme global de restauration à engager

Ce programme est évalué à 6 000 000 € TDC (Toutes Dépenses Confondues).

Les opérations de restauration retenues sont :

CITADELLE		
Opération	Coût TDC	Description succincte travaux
Escarpe 88	540 000 €	Restauration de la couverture en lave, remplacement de pierres et restauration guérite côté fossé
Magasin à poudre du Front Saint-Etienne et demi-bastion 87	380 000 €	Réfection complète de la couverture tuile, remplacement de pierres dans les chaînes d'angle - Reprise partielle du parement du mur d'escarpe et de l'orillon du demi-bastion 87
Rempart du Glacis	480 000 €	Travaux de restauration des parements et de l'embrasure de la casemate
Escalier d'accès au Musée Comtois	180 000 €	Remplacement de marches, du pilier et du palier supérieur
Escarpe côté Rivotte	580 000 €	Reprise des ventres sur le parement côté Rivotte et reprise partielle du mur à droite de l'escalier du magasin à poudre de derrière la chapelle
Escarpe 80	280 000 €	Restauration du parement situé au-dessus du cordon
Demi-lune 81	900 000 €	Restauration des 3 tunnels et du corps de garde
Citadelle Montant total TDC	3 340 000 €	

RIVE GAUCHE		
Opération	Coût TDC	Description succincte travaux
Rempart de la Gare d'Eau (tranche 2 et au-delà)	589 000 €	Restauration du rempart entre FR3 Bourgogne-Franche-Comté et la brèche
Bastion de l'Archevêque	360 000 €	Travaux de grosses réparations du parement et de la couverture
Quai Vauban	700 000 €	Restauration partielle du parement
Courtine Saint-Paul	200 000 €	Restauration partielle au droit des ventres côté avenue Gaulard
Tour Notre-Dame	300 000 €	Restauration de la couverture en laves et reprises partielles des parements
Rive Gauche Montant total TDC	2 149 000 €	

ARENES BATTANT		
Opération	Coût TDC	Description succincte travaux
Chemin couvert du Front de Battant	320 000 €	Restauration du parement et des couvertes
Bastion de Battant	191 000 €	Restauration partielle au droit des ventres, côté avenue Edgar Faure
ARENES BATTANT Montant total TDC	511 000 €	

RECAPITULATIF	
Secteur	Coût TDC
Citadelle	3 340 000 €
Rive gauche	2 149 000 €
Arènes Battant	511 000 €
Fortifications UNESCO Montant total TDC	6 000 000 €

Il convient de préciser que chaque opération de restauration figurant dans ce programme fera l'objet d'une délibération spécifique en Conseil Municipal.

Dans le cadre de ce vaste programme, les partenaires seront sollicités afin de participer financièrement aux études et travaux, sur les montants HT. L'Etat (DRAC) et la Région Bourgogne-Franche-Comté devraient intervenir au titre du CPER à hauteur de 40 % pour la DRAC, et de 20 % pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Département du Doubs seront également sollicités à hauteur de 10 % pour la CAGB et entre 10 et 20 % pour le Département.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme et l'enveloppe prévisionnelle définis ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre partenaire financier potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité